

PROTOCOLE COVID ECOLE DE HOCKEY

RENNES SPORTS SOUS MARINS



Ce protocole a pour objectif de déterminer les conditions d'accueil et de pratique de l'école de hockey subaquatique à la piscine de Bréquigny de Rennes, il s'inscrit dans un contexte sanitaire marqué par la COVID-19. Il est annexé au règlement intérieur du club. Ces recommandations s'imposent à tous ses adhérents de l'école de hockey. Elles répondent à celles de la ville de Rennes sont en cohérence avec celles de la FFESSM.

REFERENT COVID DU RSSM

Carole GILLET, présidente de l'association est la référente COVID pour l'ensemble du club.

Tél : 06 23 46 44 40 - Mail : carole.danset@gmail.com

Le référent observe et fait respecter les mesures de prévention au sein de son club.

Concernant l'école de hockey, elle s'appuie sur des interlocuteurs :

François-Xavier CASABIANCA (fx.casabianca@gmail.com)

Christophe RALUY (frederic.raluy@gmail.com)

PRINCIPES GENERAUX

Le respect d'une distanciation physique de 1 mètre entre chaque personne est recommandé dès qu'elle est réalisable.

Le port du masque est obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans dans l'ensemble des zones de circulation ouvertes au public et les tribunes. Le lavage des mains est obligatoire à l'entrée et à la sortie de l'établissement. L'accès aux entraînements est interdit à toute personne symptomatique.

Chaque pratiquant se munit de son propre matériel, ainsi que sa bouteille ou gourde d'eau repérée et marquée.

HALL ET VESTIAIRES

L'horaire d'accès aux vestiaires est impératif à 18h45, il n'y aura plus d'accueil après 19h.

L'accès aux vestiaires du petit bassin s'effectue à gauche en entrant dans le hall : 3 vestiaires garçons et 3 vestiaires filles. **Le nombre de personnes par vestiaires est limité à 7.** Un vestiaire sera attribué à l'année pour chaque jeune.

Le port du masque est obligatoire dans et jusqu'à la sortie des vestiaires. Le temps de présence au sein des vestiaires doit être réduit au minimum.

PROTCOLE COVID ECOLE DE HOCKEY

RENNES SPORTS SOUS MARINS



DOUCHES ET ACCES AU BASSIN

Le port du masque n'est plus imposé pour l'accès aux douches puis au bassin. Le matériel est emmené par chacun au bord du bassin. Les vêtements peuvent rester dans les vestiaires.

Les douches savonnées sont toujours obligatoires mais elles ne sont pas limitées en nombre de personnes.

REGISTRE DE PRESENCE

Un registre de présence des adhérents pour chaque entraînement est tenu afin de pouvoir les transmettre à l'Agence Régionale de Santé en cas de suspicion ou de déclaration d'un cas de COVID-19. Le référent COVID mettra également à disposition des autorités sanitaires les coordonnées de l'ensemble du groupe de personnes contact du cas suspecté ou déclaré.

ENTRAINEMENT

L'échange ou le partage de matériel ou d'effets personnels est proscrit. Le matériel pourra être disposé sur le bord du bassin.

Tout matériel prêté par le club pour l'usage d'un pratiquant sera désinfecté. Les encadrants présents sur le bord du bassin portent un masque ou respectent les règles de distanciation.

FIN DE SEANCE

Le port du masque est à nouveau obligatoire dans le vestiaire et jusqu'à la sortie de l'établissement. Le temps de présence au sein des vestiaires et dans le hall est réduit au minimum.

SIGNALEMENT COVID D'UN ADHERENT - PROCEDURE VILLE DE RENNES

Si un adhérent est déclaré positif COVID, il en fait le signalement au club via l'un des coaches qui alertera le référent du club pour appliquer la procédure de signalement qui suit.

Si le club est informé d'un cas positif au COVID parmi ses adhérents :

- Prendre contact avec l'Agence Régionale de Santé
- Prévenir les personnes utilisatrices du même vestiaire (liste établie en amont) et/ou présente à la même séance natation, pour vigilance et surveillance de potentiels symptômes

PROTOCOLE COVID ECOLE DE HOCKEY RENNES SPORTS SOUS MARINS



- Prévenir le responsable d'établissement (fermeture du vestiaire/désinfection des lieux)

En cas de présence d'un adhérent qui manifesterait, au cours de la séance de natation, des symptômes COVID :

- Isolement immédiat de la personne dans un lieu qui sera dédié à cet effet au sein de chaque établissement
- Appliquer immédiatement les gestes barrières (distanciations physiques et port d'un masque)
- Prévenir les personnes utilisatrice du même vestiaire (liste établie en amont) et/ou présente à la même séance natation, pour vigilance et surveillance de potentiels symptômes
- Prévenir le responsable d'établissement (fermeture du vestiaire/désinfection des lieux)
- Prévenir les parents si l'adhérent est un enfant ou adolescent pour venir le récupérer.